Communiqué

Le Comité directeur du festival international des Journées Théâtrales de Carthage annonce la tenue de la 24e session du festival du 02 au 10 décembre 2023, et l'ouverture des candiatures pour la participation à l'une de ses sections suivantes :

Compétition officielle et représentations parallèles : Ouverte aux structures théâtrales professionnelles tunisiennes, arabes et africaines.

Expressions théâtrales de l'immigration : Ouverte aux dramaturges tunisiens, arabes et africains de la diaspora.

Théâtre du Monde : Ouverte aux spectacles de théâtre et performances artistiques professionnels non arabes et africains.

Conditions de participation :

- L'œuvre nominée doit avoir été réalisée après la clôture des candidatures de la session précédente (10 septembre 2022).
- Les troupes sélectionnées pour participer à la compétition officielle du festival sont tenues de présenter deux spectacles le même jour et dans le même espace proposé par la direction du festival.
- La direction des Journées Théâtrales de Carthage se réserve le droit, durant la période du festival, de programmer plus d'une représentation de l'œuvre participante dans le cadre des prestations internationales et parallèles à l'intérieur du territoire de la République Tunisienne et ce en accord avec la structure productrice.
- La troupe théâtrale participante prendra en charge les frais de transport international aller-retour de ses membres ainsi que ceux des équipements et accessoires nécessaires au spectacle.

- La direction du festival prend en charge l'intégralité du séjour des comédiens, du metteur en scène, et de trois techniciens (03) ainsi que leur transport local, soit un nombre total n'excédant pas 15 personnes (pour les troupes participantes venant de l'extérieur de la République Tunisienne).
- Il ne sera programmé qu'une seule et unique création pour un même metteur en scène participant.

Pour participer :

- Remplir une demande de candidature sur le lien suivant www.jtc.tn comprenant toutes les données requises.
- Les biographies et photos de l'auteur, du metteur en scène, des acteurs et des techniciens.
- Les Copies des passeports des membres de la troupe venant de l'étranger.
- Le dossier artistique et de presse comprenant le synopsis et la couverture critique et médiatique, ainsi que des photos en haute résolution.
- Le dossier technique détaillé contenant la conception du décor et tous les éléments scéniques requis ainsi que les besoins techniques en son et lumière.
- Une attestation de la première représentation.
- Un enregistrement audiovisuel de haute définition de tout le spectacle sur un seul support.
- S'engager à fournir un surtitrage en anglais pour tous les spectacles sélectionnés dans les différentes sections (Compétition officielle, Expressions théâtrales de l'immigration, Théâtre du monde)

Et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2023, date limite du dépôt.

Observations :

Les dossiers de candidatures reçus **en dehors des délais impartis** ou **incomplets** ne seront pas retenus.